

**DÉCISION COMMISSION PERMANENTE – 11 OCTOBRE 2018**

Membres présents : J-C TALBOT, M. BONNAUD, F.RIVOIRE, M. MALTRAIT, J.BOICHON, M. SAINT LOUP, J.RIVOIRE, R.VINCENT  
D. BEKHALED-OULHATRI, Directrice de l'Action Sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
69960 CORBAS	Secours non remboursable : <b>2000,00€</b>	Secours divers	69960 CORBAS	À préciser lors du virement : <b>secours exceptionnel Corbas</b>

Directrice de l'Action Sociale,  
Dallia BEKHALED-OULHATRI



La Vice-Présidente du CCAS,  
Martine BONNAUD

*Martine Bonnaud*